

Sivel

X

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

S.I.V.O.M. - FISCALITE
SYNDICALE - EXERCICE 1984

84.024

DATE DE CONVOCATION

1er Mars 1984

DATE D'AFFICHAGE

1er Mars 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 30

Nombre de votants 31

Y R :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REG. A LA SUP. PROCEDURE
MAYENNE, 11

29. MAR. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE
le NEUF MARS à 17 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI - FABER-TAP-BOUTET-MOST-LE GUEUT
BUSSEREAU-POUMAILLOUX-BENOIT Adjoint
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-M. COUNIL-Mmes DEVIGNE-DE GAYE-
EPAGNEAU-FONTAN-GAUDIN-MM. GAVEN-GEOFFROY-Mme JEAN-M. LACOTTE-
Mme LAFAYE-MM. LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-
THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Monsieur POUMAILLOUX
Absent excusé : Monsieur CANDAU

Absents : MM. adame RAILLAT

Mle DEVIGNE a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 21 Décembre 1973, le Comité
Syndical a décidé que les charges du S.I.V.O.M. réparties entre les
différentes communes seraient couvertes par une fiscalité syndicale.

Un tableau annexé au Budget Primitif 1984 du SIVOM fait
apparaître, pour chaque commune, le montant de sa participation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la lettre de Monsieur le Président du SIVOM en date du
21.02.1984,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du
29.02.84

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accepter que le S.I.V.O.M. Presqu'île d'Arvert-Côte de Beauté
mette en recouvrement, par voie de fiscalité directe, le montant
de la quote-part mise à charge de la Commune soit : 3.657.135 F.
(TROIS MILLIONS SIX CENT CINQUANTE SEPT MILLE CENT TRENTS CINQ
FRANCS).

Fait et délibéré les jour, mois et en susdits.
Ont signé au Registre MM. Les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
P/Le Député-Maire,
Le Maire Adjoint.

JP. FABER

